

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-051629-166

DATE : Le 24 janvier 2022

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PATRICK GOSSELIN  
REGISTRAIRE**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**LE GROUPE ALLWEST INC.**

Débitrice

et

**MNP LTÉE**

Syndic

---

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

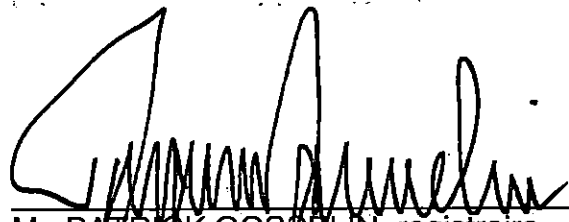
---

- [1] VU la demande de MNP LTÉE, syndic à la proposition de LE GROUPE ALLWEST INC., débitrice;
- [2] VU l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] VU qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été déposée dans les délais requis;

**PAR CES MOTIFS :**

- [4] **ORDONNE** que MNP LTÉE soit libéré à l'égard de la proposition de la débitrice.

/j

  
Me PATRICK GOSSELIN, registraire